PROCES VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 16 mai 2017

VII- CONTRAT ABIOXIR : RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ABONNEMENT APPAREIL TRAITEUR D'INSECTES

Le Conseil d'administration autorise, à l'unanimité, le Chef d'établissement à renouveler un contrat avec l'entreprise ABIOXIR. Elle loue et entretient un appareil traiteur d'insectes volants à plaques collantes pour la cuisine. Il y a un changement trimestriel des plaques collantes et un changement annuel des tubes. Ce contrat est d'une durée d'un an à compter du 7 mai 2017, pour un montant de 194 € HT.

VIII- CONTRAT ABIOXIR : RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ABONNEMENT TRAITEMENT DES NUISIBLES

Le Conseil d'administration autorise, à l'unanimité, le Chef d'établissement à renouveler un contrat avec l'entreprise ABIOXIR. Elle traite l'ensemble des locaux du collège, abords extérieurs et logements de fonction contre les nuisibles (rats, blattes, souris). Ce contrat est d'une durée d'un an à compter du 1er juin 2017, pour un montant de 744 € HT. Il y aura 4 passages de la société.

IX- CONTRAT BUREAU VERITAS : VERIFICATIONS PERIODIQUES DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS TECHNIQUES (Gaz combustibles, chauffage/ventilation, Portes/portails automatiques, buts sportifs, ascenseurs)

Le Conseil d'administration autorise, à l'unanimité, le Chef d'établissement à signer un contrat avec l'entreprise BUREAU VERITAS, d'une durée de 3 ans. Les prestations portent exclusivement sur les installations et équipements suivants :

Electricité (annuel) : 1590.30€ HT/an
2 portes (semestriel) : 80,58€ HT/ semestre
Chaudière à gaz (annuel) : 151,80€ HT/an
8 buts (annuel) : 305,77€ HT/an
Appareils à cuisson (annuel) : 158,34€ HT/an
Ascenseurs (annuel) : 120€ HT/an
Chauffage (annuel) 172,54€HT/an
Soit une prestation totale de 2 659.91€ HT/an.

X- TRAITEMENT DES DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX ET ASSIMILES

Le Conseil d'administration autorise, à l'unanimité, le Chef d'établissement à signer un contrat d'un an avec l'entreprise ABARIS. La prestation complète, soit la fourniture d'un conteneur de 10 litres, la collecte, le transport et l'incinération des déchets s'élève à 33€ TTC/an.
La fréquence de collecte sera de minimum 4 passages/an.

XI- CONTRAT D'ELIMINATION DES HUILES USAGEES

Le Conseil d'administration autorise, à l'unanimité, le Chef d'établissement à signer un contrat d'un an avec l'entreprise ABARIS. La prestation complète, soit la fourniture d'un fût de 120 litres, la collecte, le transport et le traitement des huiles s'élève à 74€ TTC/an.
La fréquence de collecte sera selon notre demande.

XII- CONTRAT FLEXEA : RENOUVELLEMENT CONTRAT MAINTENANCE ASCENSEUR

Le Conseil d'administration autorise, à l'unanimité, le Chef d'établissement à renouveler le contrat d'un an avec l'entreprise FLEXEA pour la maintenance de l'ascenseur.
La prestation s'élève à 2016€ TTC/an selon les termes du contrat.

PROCES VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 16 mai 2017

I- OUVERTURE DE LA SEANCE

En ce jour du 16/05/2017, le Conseil d'Administration se réunit sur proposition de Chef d'Etablissement pour une séance ordinaire sous la présidence de M. DEMBELE Aguibou.
La séance commence à 18h02.
Le nombre de présents en début de séance est de 15 pour un quorum de 13.
Le Conseil d'Administration peut siéger valablement. La prise de notes et la rédaction du compte-rendu du présent Conseil d'Administration sont effectuées par Mme Chabbi (CPE).
Arrivée de nouveaux membres à 18h05. Soit 20 votants pour 20 présents.

II- COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MARS 2017

Le compte-rendu du Conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

III- L'ORDRE DU JOUR :

Le projet d'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

IV- TAXE FONCIERE LOGEMENT OCCUPE EN NAS :

Le Conseil d'administration autorise l'Agent comptable à régler la taxe foncière du logement occupé en nécessité absolue de service (NAS) à l'unanimité.

V- REPARTITION DES CREDITS PEDAGOGIQUES 2017-2018

Les crédits pédagogiques pour l'année 2017-2018 s'élèvent à 19873€. Ils seront répartis comme suit :

- 1320 € alloués aux carnets de correspondance ;
- 815.10 € alloués aux droits de reprographie ;
- 17 737.90 € alloués aux manuels scolaires.

Concernant les manuels scolaires, une partie des crédits sera allouée au réassort des séries déjà existantes dans l'établissement. Les nouveaux manuels seront commandés selon l'ordre de priorité qui suit :

1) Anglais (tous les niveaux) et Espagnol (4° et 3°) ;
2) SVT ;
3) Histoire-Géographie (4° et 5°) ;
4) Mathématiques (6°) et Latin.

Cette répartition des crédits pédagogiques est adoptée à l'unanimité.

VI- CORRECTION SUR BUDGET « PLANETARIUM »

Une erreur d'écriture a été constatée sur le document présentant le budget du projet « Planétarium ».
En effet, le budget de ce projet, voté lors d'un précédent Conseil d'administration, était de 300 €.
Nous avons cependant omis la TVA. Le budget final, TTC, est de 360 €.
Le Conseil d'administration vote ce budget modifié à l'unanimité.

PROCES VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 16 mai 2017

XVIII- **QUESTION DIVERSES**

1) Quelle est la date de fin des cours ? Evoqué ci-dessus
2) Est-il prévu une sortie de fin d'année pour les 6° ? non
3) Pouvez-vous nous faire un retour sur la question des révisions de 3iéme posée lors du CA du 23/02/17 : Il n'y en aura pas, ce n'est pas très utile et ça désorganise les services.

19h05 : fin de la séance.

Secrétaire de séance :
Mme CHABBI

Président du CA :
M. DEMBELE

COLLEGE DE VIGNY
Le Principal
M. DEMBELE
95450 VIGNY

PROCES VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 16 mai 2017

XIII- **CONTRAT ACME : RENOUVELLEMENT CONTRAT MAINTENANCE EXTINCTEURS**

Le Conseil d'administration autorise, à l'unanimité, le Chef d'établissement à renouveler le contrat d'un an, à compter du 1/07/2017, avec l'entreprise ACME pour la maintenance des extincteurs.
La prestation s'élève à 3.35€ HT/extincteur et 15.45€ HT/vacation selon les termes du contrat.

XIV- **CONTRAT ACME : RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ENTRETIEN DES SYSTEMES DE DESENFUMAGE**

Le Conseil d'administration autorise, à l'unanimité, le Chef d'établissement à renouveler le contrat d'un an, à compter du 1/07/2017, avec l'entreprise ACME pour la l'entretien des systèmes de désenfumage.
La prestation s'élève à 15.45€ HT/vacation, 23.33€ HT/commande de désenfumage pneumatique et 16.99€ HT/ commande de désenfumage mécanique vérifiée selon les termes du contrat.

XV- **CALENDRIER DE FIN D'ANNEE *(Information)***

M. DEMBELE informe le Conseil d'administration quant au calendrier de fin d'année :

- **Dates des Conseils de classes du 3ème trimestre** : Du jeudi 1er au lundi 26 juin 2017.
- **ORAL DNB** : Vendredi 9 juin 2017 (Cantine fermée)
- **Portes ouvertes de l'établissement :** Samedi 17 juin 2017 (9h-13h) à confirmer.
- **Spectacle de fin d'année :** Jeudi 22 juin (19h30) (Salle des fêtes de Vigny)
- **Fin des cours** : Mardi 27 juin 2017 (17h)
- **DNB 2017** : Jeudi 29 et vendredi 30 juin 2017.Le brevet commençant le jeudi 29 juin en début d'après-midi, le collège sera ouvert dès le matin afin d'accueillir les élèves qui le voudront. La cantine fonctionnera ces deux jours
- **Bal de fin d'année (3èmes)** : Vendredi 30 juin 19h

XVI- **MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR**

Quelques modifications ont été apportées au règlement intérieur de l'établissement. Ces modifications n'ont aucun impact sur le fonctionnement du collège. Cependant, elles sont nécessaires pour se coller à l'actualité. C'est ainsi que *La Principale* devient *Le Chef d'établissement* et que *le bulletin* devient *le livret*.
Un régime de sortie a été retiré car inutile (2 régimes subsistent).
Enfin, les éléments tels que *PPRE, PAP, PAI et PPS* font leur apparition avec une note explicative.
Le Conseil d'administration adopte ce nouveau règlement intérieur à l'unanimité.

XVII- **PROJET D'ETABLISSEMENT *(Information)***

M. DEMBELE informe le Conseil d'administration que les différentes équipes de l'établissement travaillent sur le futur projet d'établissement 2017-2020. Ce projet est calé sur les axes du projet académique.
Deux Conseils pédagogiques se sont tenus ces dernières semaines à ce sujet. Les 3 axes du projet d'établissement retenus sont les suivants :

- **Axe 1 : Faire réussir tous les élèves**
- **Axe 2 : Apprendre et agir dans le monde du 21ème siècle**
- **Axe 3 : Faire du collège un lieu de transmission des savoir-être**

M. DEMBELE précise que ce projet permettra de mettre en cohérence toutes actions menées dans l'établissement, ainsi que d'être plus explicite et transparent.